

ARRONDISSEMENT

de

VIEHY
COMMUNE

de

SAULZET

OBJET :

Réparations à

l'ancien

presbytère

Nombre de Conseillers
municipaux en exercice : 11

Présents à la séance : 10

Date de l'affichage de la
convocation :

Date de l'affichage à la porte
de la Mairie
du compte rendu de la séance

Chacun des extraits ne doit
contenir qu'un seul des objets
traités dans la réunion du
Conseil Municipal, doit être
produit en TRIPLE expédi-
tion et terminé par la mention :
« Pour extrait conforme »,
suivie de la signature du
Maire.

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

L'an mil neuf cent soixante, le 24 Septembre
le Conseil Municipal de la Commune de SAULZET
assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de
en session ordinaire sous la présidence de M. SARRON H. Maire
en suite de la convocation d'urgence faite par M. le Maire de la dite
commune, le

Présents : MM. SARRON sus-nommé, MECHIN, GARRAUD,

FONCELLE, FAUCHEUX, CHARRIER, LASNIER, GOVERAND, CHICARD,
TAGORRET.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer
d'après les termes de l'article 26 du Code Municipal :

Absents : MM. MOENY

Secrétaire : M. FAUCHEUX

MM. FAUCHEUX, CHICARD et FONCELLE signalent que les a
salles de l'ancien presbytère auraient besoin de
réparations et que les jeunes de l'Association sportiv
se sont proposés pour exécuter les réparations à
condition que la Commune fournisse les matériaux
nécessaires.

M. le Maire soumet cette proposition au CONSEIL
Municipal qui à l'unanimité accepte que les jeunes fassent
fassent les travaux sous la responsabilité de la
commission des bâtiments : MM. MOENY, MECHIN, LASNIER et
de MM. FONCELLE, FAUCHEUX, et CHICARD.

Le Conseil Municipal décide :

- 1° Que les matériaux nécessaires aux réparations
ci-dessus indiquées seront sur le budget de la Commune
- 2° De demander au Syndicat Sioule et Double un
branchement pour l'installation de l'eau à l'ancien
presbytère.

Pour copie conforme

Le Maire absent
L'Adjoint

